

## Communication municipale au Conseil Communal N° 636 / 2019

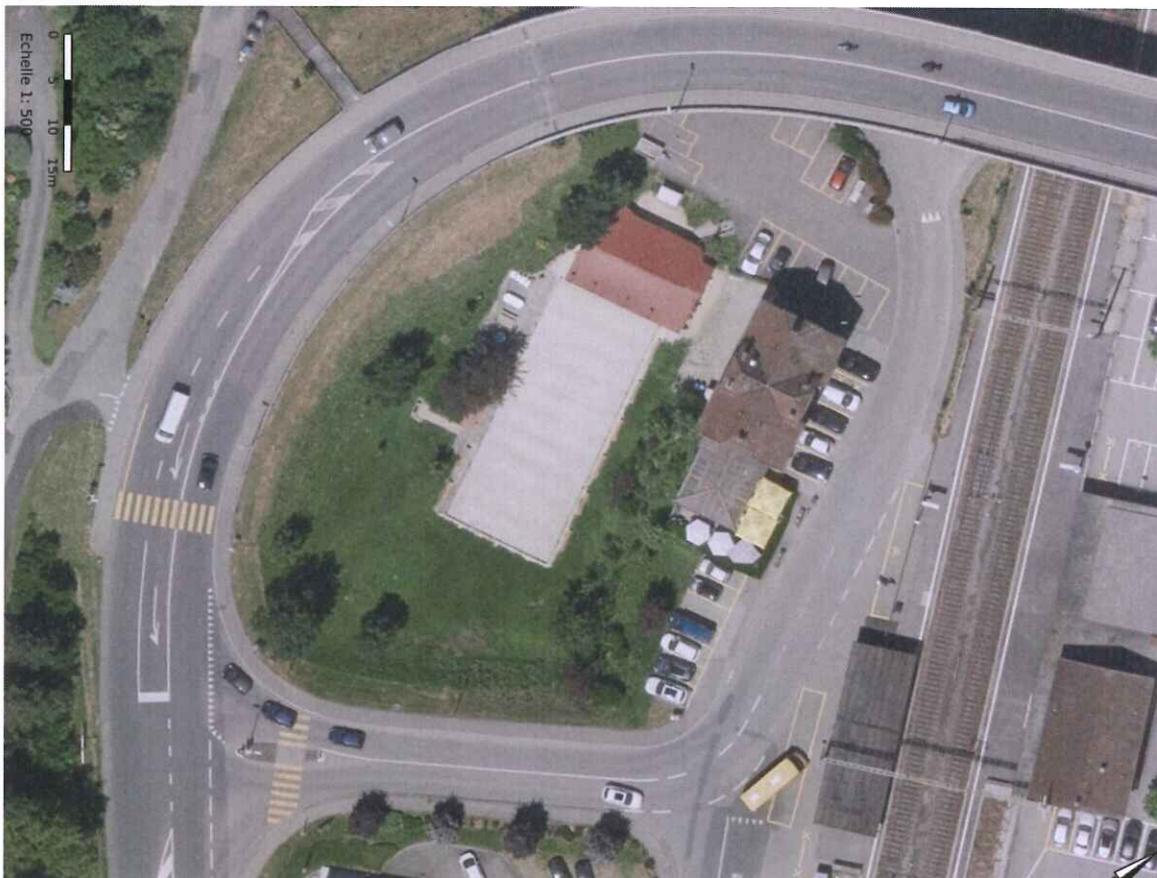
Séance du 09.09.2019

Réponse au Conseiller Claude Perret suite à sa question relative à la suppression du passage à piétons à la gare de la Conversion

### 1. Question

Au cours de la séance du Conseil communal du 24 juin 2019, le Conseiller Communal Claude Perret, a demandé à la Municipalité pourquoi le passage à piétons qui traverse de la gare de La Conversion jusqu'au Buffet de la gare a été supprimé.

### 2. Réponse de la Municipalité

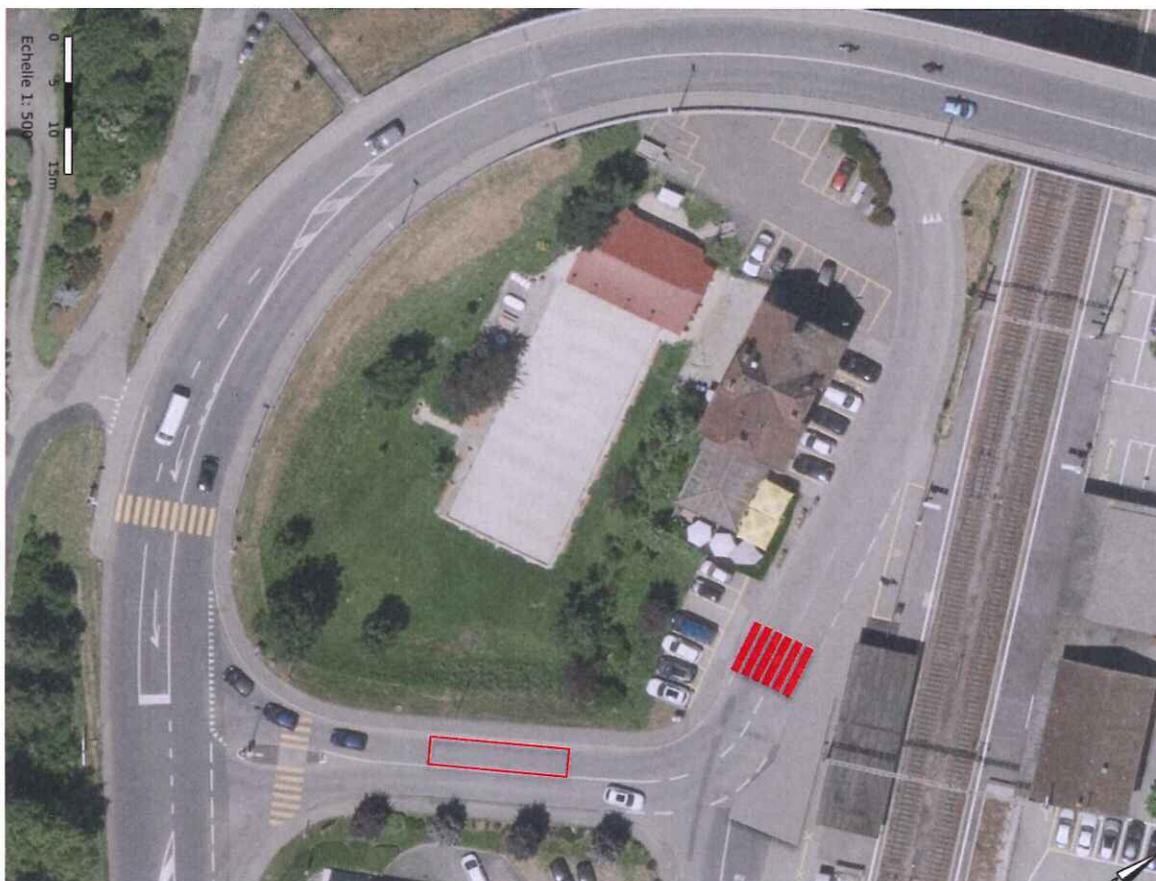


### *Situation avant les travaux CFF*

Le passage à piétons qui était situé à la gare de la Conversion (à proximité du buffet de la gare) avait été mis en place lors des travaux CFF qui se sont déroulés durant l'été 2018.

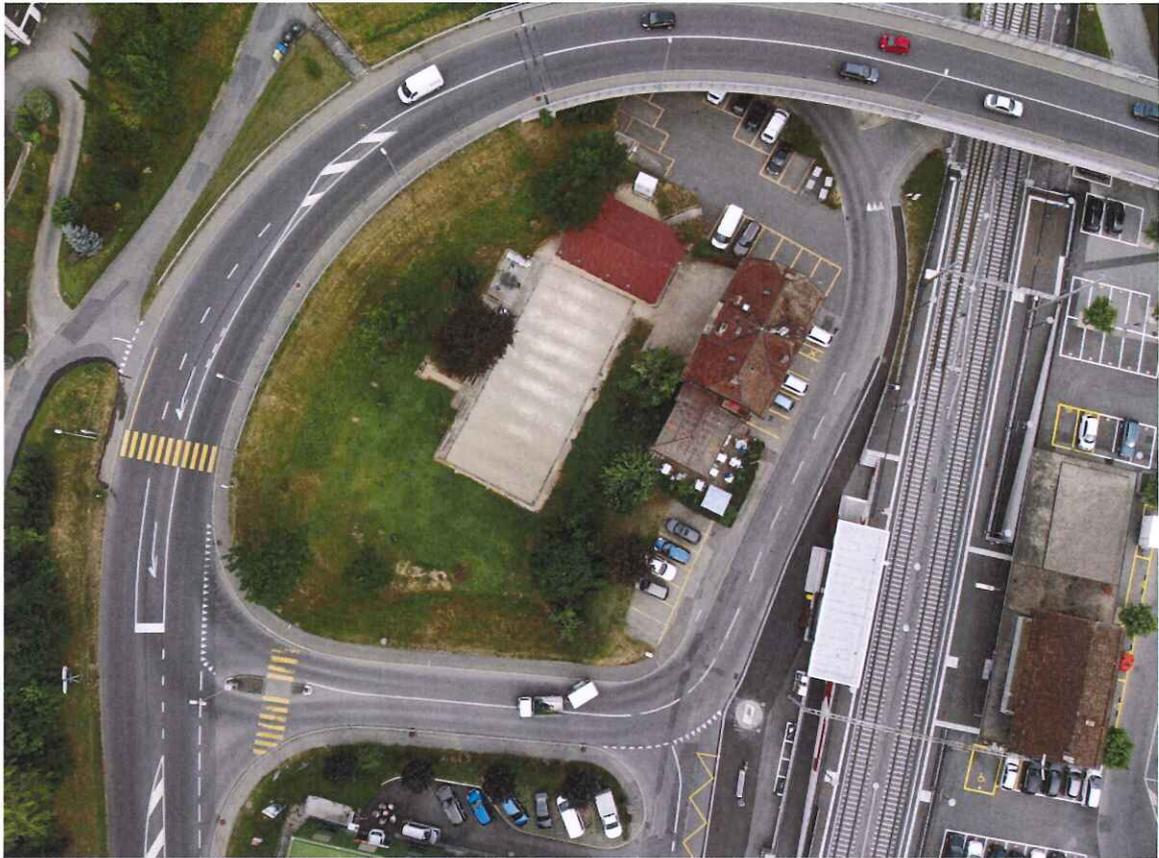
Ces travaux ont conduit à déplacer l'arrêt du bus t-l le long de la route de la Bernadaz, obligeant ainsi les usagers des t-l à traverser la route cantonale pour se rendre à la gare.

Pour sécuriser cette traversée, le passage à piétons a été marqué provisoirement en attendant la fin des travaux sur ce secteur.



*Situation pendant les travaux avec le passage à piétons et l'arrêt de bus provisoires (en rouge)*

Actuellement, les travaux sont terminés, l'arrêt du bus t-l se retrouve à proximité du quai de la gare sans contraindre les usagers à traverser la route cantonale. Dès lors, ce passage à piétons ne se justifiait plus et a été effacé.



*Situation actuelle*

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à la question du Conseiller Communal Claude Perret.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

  
Le syndic  
Jacques-André Conne



  
Le secrétaire  
Denys Galley

Adopté en séance de Municipalité du 26 août 2019

Municipal délégué : M. Charles Monod